

## **Définition Internationale du Travail Social**

**Définition internationale du travail social approuvée par l'assemblée générale de IASSW le 10 Juillet 2014 à Melbourne.**

**Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le développement du pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités sont au coeur du travail social. Etayé par les théories du travail social, les sciences sociales, les sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous. Cette définition peut être développée au niveau national ou régional.**

### **COMMENTAIRE**

Ce commentaire a pour but de préciser les concepts clés utilisés dans la définition et détaille les mandats centraux, les principes, connaissances et pratiques des métiers du travail social.

### **Missions**

Au coeur des missions du travail social se trouve l'objectif de favoriser le changement social, le développement social, la cohésion sociale, le développement du pouvoir d'agir ainsi que la libération des personnes.

Pour le travail social, à la fois pratique professionnelle et discipline, l'articulation de facteurs historiques, socio-économiques, culturels, spatiaux, politiques et personnels peuvent représenter, à la fois, des opportunités et des obstacles au bien-être et au développement humains. Des obstacles structurels contribuent en effet à perpétuer les inégalités, la discrimination, l'exploitation et l'oppression. Puisque les objectifs du travail social sont le développement du pouvoir d'agir et la libération des personnes, il est essentiel de développer une conscience critique par la réflexion sur les sources structurelles d'oppression et de privilèges ainsi que des stratégies d'actions visant leur élimination. Par solidarité avec les personnes désavantagées, le travail social s'efforce de soulager la pauvreté, de libérer les personnes vulnérables et opprimées et de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales.

La mission de changement social est légitimé par le fait même que l'intervention sociale a lieu lorsqu'un besoin de changement ou de développement est constaté, que ce soit au niveau d'une personne, d'une famille, d'un groupe restreint, d'une communauté ou d'une société. Cette mission est guidée par la nécessité de transformer les conditions structurelles qui contribuent à la marginalisation, à l'exclusion sociale et à l'oppression. Les initiatives de changement social se fondent sur l'action humaine organisée et visent la promotion des droits humains et de la justice économique, environnementale et sociale. La profession du travail social est, de même, mobilisée pour le maintien de la stabilité sociale, dès lors que celle-ci ne contribue pas à marginaliser, exclure ou opprimer un groupe de personnes en particulier.

Le concept de développement social permet de penser les stratégies d'intervention, les buts poursuivis ainsi qu'un cadre politique en complément aux activités de la population et des

institutions. Ce concept est fondé sur une évaluation holistique bio-psycho-sociale et spirituelle et des interventions qui transcendent la division micro-macro, articulant les divers niveaux des systèmes et des collaborations intersectorielles et interprofessionnelles. Il donne la priorité au développement socio-structurel et économique durable et ne souscrit pas à la pensée commune qui veut que la croissance économique soit la condition préalable au développement social.

### **Principes**

Les principes fondateurs du travail social sont le respect de la valeur intrinsèque de l'être humain et de sa dignité, le fait de ne pas nuire, le respect de la diversité, la défense des droits humains et de la justice sociale.

La défense et le respect des droits humains et de la justice sociale sont la motivation et la justification du travail social. Les professionnel-le-s du travail social savent que le respect des droits humains nécessite un contexte de responsabilité collective. L'idée de responsabilité collective rappelle que les droits humains individuels ne peuvent être respectés au jour le jour que dans la mesure où toute personne se sent responsable envers les autres et envers l'environnement. Toute personne doit admettre l'importance des relations réciproques à l'intérieur des communautés. Par conséquent, un des objectifs premiers du travail social est de défendre les droits humains à tous les niveaux et de favoriser les occasions dans lesquelles les personnes prennent la responsabilité du bien-être des autres. Les professionnel-le-s du travail social tiennent compte de l'interdépendance entre les personnes et entre elles et leur environnement.

Le travail social englobe les droits humains dits de première, de deuxième et de troisième générations. Les droits de première génération concernent les droits civils et politiques tels que la liberté d'expression et de conscience, la protection contre la torture et la détention arbitraire. Les droits de deuxième génération renvoient aux droits économiques, sociaux et culturels incluant le droit à un niveau raisonnable d'éducation, aux soins et au logement ainsi que les droits des langues minoritaires. Les droits de troisième génération concernent, quant à eux, le monde naturel et la biodiversité ainsi que l'égalité entre les générations. Ces divers droits sont interdépendants et se renforcent mutuellement ; ils concilient droits individuels et collectifs.

Dans certains cas, le principe de ne pas nuire et le respect de la diversité peuvent conduire à un conflit de valeurs. C'est le cas lorsque des droits, dont le droit à la vie, de groupes tels que les femmes ou les homosexuels sont bafoués au nom de la culture.

Les standards internationaux en matière de formation en travail social préconisent, face à ce problème, que les travailleurs sociaux soient formés à une initiation aux droits humains, avec cette note explicative : Une telle initiation permettra une confrontation constructive et un changement lorsque des croyances, valeurs et traditions culturelles bafouent les droits humains élémentaires. Puisque la culture relève d'une construction sociale, elle est dynamique et sujette au changement. Une confrontation constructive sera favorisée par la connaissance des valeurs, croyances et traditions d'une culture donnée et via un dialogue critique et réfléchi avec des membres de la communauté en question.

The Global Standards for Social Work Education and Training

## **Connaissances**

Le travail social relève d'une construction à la fois interdisciplinaire et transdisciplinaire. La discipline travail social se nourrit d'une vaste gamme de théories scientifiques et de recherches. « Science » est ici à comprendre en son sens le plus basique, celui de connaissance. La discipline travail social fait appel à ses propres fondations théoriques en constant développement, ainsi qu'à des théories issues d'autres sciences humaines et sociales. Ces théories comprennent, entre autres, le développement communautaire, la pédagogie sociale, l'administration, l'anthropologie, l'écologie, l'économie, l'éducation, le management, les soins infirmiers, la psychiatrie, la psychologie, la santé publique et la sociologie. Les théories et la recherche en travail social se caractérisent par le fait qu'elles sont appliquées et à visée émancipatoire. Une part de la théorie et de la recherche en travail social est élaborée avec les personnes concernées dans un processus interactif et d'échange, et par conséquent alimentée par des situations pratiques spécifiques.

La définition du travail social pose que le travail social est nourri non seulement par des pratiques et des théories des pays occidentaux, mais aussi par des connaissances traditionnelles et autochtones. L'héritage du colonialisme valorise exclusivement les connaissances et théories occidentales au détriment des connaissances autochtones qui ont été dévaluées, méprisées et assujetties aux savoirs occidentaux. La définition du travail social vise à renverser ce processus en reconnaissant les valeurs, les connaissances et les modes de transmission des peuples autochtones de chaque région, pays ou territoire, ainsi que leur contribution inestimable à la science. La discipline et la pratique du travail social tentent ainsi de rectifier l'hégémonie et le colonialisme scientifiques de l'Occident en se mettant à l'écoute et en apprenant des peuples autochtones autour du monde. En ce sens, les connaissances du travail social se fondent sur les savoirs et se développent en co-construction avec avec les peuples autochtones. Elles permettront ainsi des pratiques plus adaptées aux plans local et international. En se basant sur le travail des Nations Unies, l'IFSW donne la définition suivante des peuples autochtones :

- Ils vivent dans (ou restent attachés à) un territoire utilisé par leurs ancêtres et distinct ;
- Ils ont tendance à maintenir des institutions sociales, économiques et politiques distinctes dans leurs territoires ;
- De façon générale, ils aspirent à se distinguer culturellement, géographiquement et institutionnellement, plutôt que de s'assimiler complètement à la société nationale ;
- Ils se définissent eux-mêmes comme peuple autochtone ou tribal.

<http://ifsw.org/policies/indigenous-peoples>

## **Pratique**

La légitimité et le mandat du travail social reposent sur son intervention au point de rencontre entre l'individu et son environnement. Par environnement, nous entendons les différentes structures sociales dans lesquelles vivent les individus, ainsi que l'environnement naturel géographique qui influence profondément la vie des personnes. La méthodologie participative défendue dans le travail social s'exprime dans le principe « encourager les personnes et les structures à relever les défis de la vie et améliorer le bien-être des personnes ». Autant que possible, le travail social favorise le travail « avec » plutôt que « pour » les personnes. En accord avec le paradigme du développement social, les travailleuses et les travailleurs sociaux font appel à une diversité de compétences techniques et stratégiques en mobilisant divers principes et activités à différents niveaux des systèmes.

Le but de leur pratique peut être le maintien ou la transformation des systèmes. La pratique du travail social englobe une large gamme d'activités incluant diverses formes de soins et de conseil, de travail de groupe et communautaire. Elle comporte l'analyse et la formulation de politiques publiques ainsi que des interventions politiques. Dans une perspective d'émancipation, qui sous-tend la définition du travail social, ce dernier préconise des stratégies dans le but de développer l'espérance des personnes, leur confiance en elles, leur potentiel créatif et leur capacité à affronter les dynamiques de pouvoir oppressif et les injustices découlant des structures sociétales. Les pratiques du travail social s'articulent ainsi dans une intervention cohérente, reliant les niveaux micro et macro, individuel et politique. L'approche holistique du travail social est universelle, alors que ses priorités peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction des conditions historiques, culturelles, politiques ou socio-économiques.

Il en va de la responsabilité des travailleuses et travailleurs sociaux à travers le monde de défendre, enrichir et donner réalité aux valeurs et principes énoncés dans cette définition. Une définition du travail social n'a de sens que lorsque les travailleurs sociaux s'engagent à respecter ses valeurs et ses visions.